

**E 4880**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 4 novembre 2009

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 4 novembre 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Proposition de virement de crédits n° DEC 51/2009 - Section III -  
Commission - du budget général - Exercice 2009.**

15050/09





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 29 octobre 2009 (29.10)  
(OR. en)**

**15050/09**

**FIN 402**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	M. Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne
Date de réception:	28 octobre 2009
Destinataire:	M. Fredrik REINFELDT, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 51/2009 - Section III - Commission - du budget général - Exercice 2009

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 51/2009.

p.j.: DEC 51/2009



# COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 26/10/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009  
SECTION III - COMMISSION TITRES 01, 19

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 51/2009

### DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

---

EN EUROS

#### **ORIGINE DES CRÉDITS**

**DU CHAPITRE** - 0103 Affaires économiques et internationales

ARTICLE - 01 03 02 Assistance macroéconomique

CP - 30 000 000

#### **DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE** - 1903 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

ARTICLE - 19 03 01 Suivi et mise en œuvre des processus de paix et de sécurité

CP 3 800 000

ARTICLE - 19 03 03 Résolution de conflits et autres mesures de stabilisation

CP 26 200 000

## I. RENFORCEMENT

### I.A

#### a) Intitulé de la ligne

#### **19 03 01 - Suivi et mise en œuvre des processus de paix et de sécurité**

#### b) Données chiffrées à la date du 02/10/2009

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	4 600 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	10 185 393
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	14 785 393
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	14 785 365
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>28</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>3 800 028</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>3 800 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	82,61%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 02/10/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

#### d) Justification détaillée du renforcement

La mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie nécessitera des fonds supplémentaires pour payer la livraison d'un nombre considérable de véhicules (blindés), pour laquelle un marché avait été passé à la suite d'une procédure d'appel d'offres. Le paiement de ces véhicules, soit un montant de 3,2 millions d'EUR, devra être effectué après la livraison et la réception, prévues en novembre; ce paiement s'ajoute au financement des frais de fonctionnement de la mission. Les crédits de paiement actuels ne suffiront à couvrir ces frais de fonctionnement que jusqu'au prochain versement de préfinancement, qui doit intervenir au début de l'année prochaine.

L'extension de la mission de l'UE d'assistance à la frontière au point de passage de RAFAH (bande de Gaza) nécessitera également un premier préfinancement de 0,6 million d'EUR en crédits de paiement afin de maintenir la mission jusqu'à l'année prochaine.

Cela porte à 3,8 millions d'EUR en crédits de paiement les besoins totaux de l'article 19 03 01 en crédits supplémentaires jusqu'à la fin de 2009.

**I.B**a) Intitulé de la ligne**19 03 03 - Résolution de conflits et autres mesures de stabilisation**b) Données chiffrées à la date du 01/10/2009

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	139 820 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-10 185 393
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	129 634 607
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	112 220 501
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>17 414 106</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>43 614 106</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>26 200 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	18,74%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a
<hr/>	
c) <u>Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)</u>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	844 822
2. Crédits disponibles à la date du 01/10/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

L'action commune relative à la mission «État de droit» menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO<sup>(1)</sup>, a été modifiée et prorogée jusqu'au 14 juin 2010<sup>(2)</sup>. Le montant de référence financière est passé à 265 millions d'EUR, dont 120 millions ont été engagés sur le budget de 2008 et 100 millions seront engagés sur le budget de 2009; il est prévu d'engager les 45 millions d'EUR restants sur le budget 2010. Les négociations visant à reprendre autant que possible les installations existantes de la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK) sont encore en cours; récemment, la mission a demandé des fonds supplémentaires pour mener à bien la

(1) Action commune 2009/445/PESC du Conseil du 9 juin 2009.

(2) Action commune 2008/124/PESC.

transaction avec la MINUK. Il est prévu de conclure rapidement ces négociations concernant les installations supplémentaires.

En outre, en décembre, EULEX devra payer le loyer des locaux et des entrepôts ainsi que l'assurance couvrant la responsabilité civile à l'égard des tiers. L'appel d'offres relatif à l'«évacuation sanitaire aérienne» a été mené à bien (1 hélicoptère), le contrat devant commencer le 1<sup>er</sup> novembre 2009, de sorte que des paiements supplémentaires sont nécessaires.



Un renforcement de 34 millions d'EUR en crédits de paiement a déjà été demandé par le virement global (DEC 27), mais il ressort des estimations actuelles qu'un montant supplémentaire de 30,2 millions d'EUR en crédits de paiement est nécessaire à court terme, dont 4 millions d'EUR en crédits de paiement ont déjà été mis à disposition par redéploiement à partir de la ligne 19.03 04 (Actions d'urgence de la PESC), ce qui ramène la présente demande de renforcement à 26,2 millions d'EUR en crédits de paiement.

<b>Renforcements en CP demandés pour la ligne 19.03 03</b>	
34 000 000	Virement global
4 000 000	Virement interne à partir de la ligne 19.0304
26 200 000	DEC 51
64 200 000	<b>TOTAL À RENFORCER</b>

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### **01 03 02 - Assistance macroéconomique**

### b) Données chiffrées à la date du 01/10/2009

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	110 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	110 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	216 826
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>109 783 174</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>79 783 174</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>30 000 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	27,27%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 01/10/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

En 2006, le Conseil a approuvé une opération d'assistance macrofinancière (AMF) en faveur du Kosovo s'élevant à 50 millions d'EUR (décision 2006/880/CE du Conseil). Cette opération, sous forme d'aide budgétaire, reste en suspens car les autorités du Kosovo n'ont pas encore mis en œuvre les engagements politiques relatifs au déblocage de ces fonds comme convenu avec la Commission européenne. Le déblocage de 30 millions d'EUR (première tranche) relevant de la ligne 01.03 02 était prévu pour 2009. Pour ce premier décaissement, des avancées doivent être réalisées pour remplir les exigences en matière de conditionnalité, qui ont été revues cet été. Les conditions relatives au décaissement prévues par le mémorandum d'entente conclu en 2007 avec les autorités ont été pour une large part respectées, sauf sur les deux points suivants:

- des éclaircissements sont nécessaires sur les besoins en financements (déficit de financement), car, jusqu'à présent, les autorités ont pu financer le déficit grâce aux soldes de trésorerie inutilisés qui se sont accumulés avec les excédents budgétaires des dernières années;
- une entente ou un accord sur un programme économique et budgétaire durable devrait être conclu entre le Fonds monétaire international (FMI) et le Kosovo, qui est devenu membre du FMI le 29 juin 2009; cela a ouvert la voie à un accord à part entière avec le FMI dans les tranches supérieures de crédit, visant à soutenir les besoins de financement du Kosovo.

Une mission du FMI, qui s'est déroulée en septembre 2009, a étudié avec les autorités du Kosovo la préparation de budget de 2010 et les éléments possibles d'un programme soutenu par le Fonds. À la suite de cela, des fonctionnaires de la Commission ont rencontré le ministre des finances du Kosovo, le 29 septembre. Il ressort de ces discussions qu'il n'y avait aucune perspective raisonnable qu'un programme du FMI soit approuvé avant fin de l'année.

En conséquence, les exigences en matière de conditionnalité pour le déblocage de la première tranche de l'AMF ne peuvent pas être remplies avant la fin de l'année, de sorte que 30 millions d'EUR en crédits de paiement sont mis à disposition pour redéploiement.